



La Turballe, le 16 décembre 2020

Didier CADRO
Maire de La Turballe

Le Conseil Municipal se réunira

Le MARDI 22 DECEMBRE 2020
à 18H00

MAIRIE
SALLE BELLE-ILE
ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 octobre 2020
- Information
- Délibérations
 1. Installation d'un nouvel élu suite démission – Modification des membres des commissions
 2. Indemnités de fonction des élus – Modification du tableau annexe
 3. CAP Atlantique : rapports annuels 2019 eau/assainissement – déchets
 4. Montant d'attribution de compensation définitive 2020
 5. Montant d'attribution de compensation provisoire 2021
 6. Budget Commune : Décision Modificative n°4
 7. Budget Commune : autorisation engagement des dépenses en investissement
 8. Budget annexe Camping : Décision Modificative n°1
 9. Budget annexe Cimetière : Décision Modificative n°1
 10. Budget annexe Cimetière : reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement
 11. Affectation du produit de la vente de concessions dans les cimetières et sites cinéraires
 12. Rétrocession de concession dans les cimetières – Rachat des caveaux
 13. Gestion crise sanitaire Covid-19 – Annulation loyers O'21
 14. Subventions aux associations
 15. Tarifs municipaux 2021 – Commune – Cimetière
 16. Demande de subvention DETR pour opération de remise à niveau de la voirie chemin du Garéno dans le village de Coispéan
 17. ZAC de Dornabas – Approbation du CRAC au 31 décembre 2019
 18. Etablissement du montant de la subvention de minoration foncière et validation de la cession et l'acquisition de la parcelle AN 222 – Rue de la Misaine
 19. Dénomination de giratoire « Colonel Arnaud Beltrame »
 20. Modification du tableau des effectifs
 21. Astreintes et rémunération horaire des interventions du personnel
 22. Convention de Projet Educatif du Territoire et plan mercredi
 23. Renouvellement de la convention de partenariat Relais Assistants Maternels
 24. Police Pluricommunale – Approbation de la sortie de Piriac-Sur-Mer de la mutualisation de la Police Pluricommunale et de l'avenant n°2
- Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation